

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR UNE ATTESTATION DE COLLABORATEUR EN IMMOBILIER

Merci de compléter l'imprimé Cerfa  
Demande d'attestation d'habilitation

**La demande doit être faite auprès  
de la CCI du siège de l'entreprise**

### ❖ POUR LE COLLABORATEUR SALARIE OU AGENT COMMERCIAL

#### DANS TOUS LES CAS

- ✓ Une copie de sa pièce d'identité ou le cas échéant copie de son titre de séjour pour un ressortissant d'un Etat tiers
- ✓ Pour un collaborateur agent commercial, un justificatif d'assurance en responsabilité civile (effet au 1er octobre 2015)

#### Pour un ressortissant d'un Etat tiers

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

*Pour information, la date de fin de validité demandée sur le formulaire cerfa correspond à la date de fin de validité de la carte professionnelle du titulaire, ou à la date de fin du contrat (CDD par exemple).*



**ATTENTION TOUTES LES PIÈCES DOIVENT ÊTRE PRODUITES EN LANGUE FRANÇAISE OU TRADUITES PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ.**

### REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE L'ATTESTATION COLLABORATEUR : 55€

Arrêté du 10 février 2020

Règlement par chèque (libellé à l'ordre du CFE CCI de Lyon),  
Espèces (prévoir l'appoint) ou CB

#### ENVOI DU DOSSIER

Si le dossier est envoyé par courrier, celui-ci doit être envoyé en recommandé.

**Lorsqu'un collaborateur quitte l'entreprise, il doit rendre son attestation de collaborateur au titulaire de la carte professionnelle qui la transmettra à la CCI.**